

## Les arbres de vie

A l'issue du troc des jardiniers, les familles, qui ont eu un enfant né en 2020 ou en 2021, étaient invitées près de l'église pour la plantation de l'arbre de vie. Monsieur le Maire a félicité les jeunes parents et a commenté cet événement important.

Un **érable pourpre** fut planté près de l'église pour les 21 enfants nés en 2020 et un **noyer Franquette** près du terrain de jeux multi-sports en montant vers le cimetière pour les 19 enfants nés en 2021.

Vous pouvez découvrir dans le village, tous les arbres plantés depuis plusieurs années en l'honneur des petits bouquins et bouquines. Prenez le temps de vous balader avec votre famille pour les repérer. Un beau symbole pour notre environnement et son avenir.

- Le **Liquidambar** dans le terrain de jeux près de La Poupie pour les 21 enfants nés en 2014.
- Le **Tulipier de Virginie** sur le terrain près de la plage de La Rochelle pour les 15 enfants nés en 2015.
- Le **Ginkgo Biloba** également à la Rochelle pour les 22 enfants nés en 2016
- Le **Saule pleureur** au bout de l'allée Marguerite Poirson pour les 14 enfants nés en 2017.
- Le **Pommier « Belle de Boskoop »** au lotissement le Paradis pour les 15 enfants nés en 2018.
- Le **Cédre pendula** dans le virage de la rue de la Suipe pour les 23 enfants nés en 2019.



## *Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022*

Le conseil municipal a décidé :

- de ne pas modifier le taux des taxes qui restent comme suit : Taxe Foncière (Bâti) : 44,01 % et Taxe foncière (non bâti) : 19.75 %
- de valider les propositions faites par la commission des finances pour les attributions de subventions aux associations, excepté pour le Collectif Boul't Environnement (pas de subvention octroyée par le conseil municipal)
- de fixer le nombre d'adjoints à 5 au lieu de 3 actuellement et d'élire quatrième adjoint Mme Jacqueline LECOQ et cinquième adjoint M. Anthony CHAURÉ
- de fixer, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique comme suit : 1er adjoint, 2ème adjoint, 3ème adjoint, 4ème adjoint, 5ème adjoint : 19.80 %
- d'adopter le budget primitif 2022 comme suit :
  - \* En fonctionnement : équilibré en dépenses comme en recettes à 1 469 256,06 €
  - \* En investissement : équilibré en dépenses comme en recettes à 981 843,70 €.

Mairie de Boul't sur Suipe : 2 place de la mairie. Tel : 03.26.03.30.55. Mail : [mairie.boultsursuipe@wanadoo.fr](mailto:mairie.boultsursuipe@wanadoo.fr)  
[www.boultsursuipe.fr](http://www.boultsursuipe.fr) / Application CENTOLIVE / Facebook : mairieBoul'tSurSuipe / Mon App Citoyen